

Enfants à la rue, sans logement, sans soin, sans prise en charge sociale, sans droit, sans justice : ce n'est plus possible !

Fin janvier 2025, le Défenseur des droits alertait et plaçait l'État face à ses responsabilités au sujet de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais aussi sur la prise en charge des enfants à la rue (plus de 2 000 chaque nuit), sur l'accès aux soins. "De graves atteintes à l'intérêt supérieur et aux droits des enfants" étaient dénoncées.

À la mi-février, le projet de réforme du droit des mineurs arrivait au parlement, initié par le parti présidentiel, LR et le RN. Celui-ci est nourri des fantasmes de la droite et de l'extrême-droite de « l'ensauvagement » et prévoit la fin de l'excuse de minorité pour les enfants de 16 et 17 ans, un recours accru aux centres éducatifs fermés et un durcissement du Code de la Justice Pénale des Mineurs.

Depuis quelques jours, c'est le pensionnat Notre-Dame-de-Bétharram qui donne une horrible illustration de l'abandon des enfants par l'État et en l'occurrence par son actuel premier ministre et ancien ministre de l'Éducation nationale François Bayrou.

Les faits sont accablants et illustrent le mépris envers les droits les plus élémentaires des enfants. Couvrir ainsi que l'a fait l'actuel premier ministre les violences sexuelles, des viols et des violences physiques ayant eu lieu dans un établissement scolaire est la marque ultime du déni de l'État des droits des personnes les plus faibles qu'il est censé protéger : les enfants.

L'ICEM – Pédagogie Freinet rappelle que la France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, que celle-ci l'oblige à reconnaître, mettre en œuvre et faire appliquer les droits des enfants jusqu'à leur majorité.

Cela implique que l'État doit se remettre en règle là où ses obligations légales ne sont plus respectées ainsi que le demande le défenseur des droits et ne doit pas aller à l'encontre des principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant malgré les tentations démagogiques des politiciens les plus réactionnaires.

Dans l'affaire Notre-Dame-de-Bétharram, la justice doit faire son œuvre pour que les droits de toutes les victimes soient enfin respectés après des années de déni avec la complicité de plus en plus évidente de l'État en la personne d'un ancien ministre de l'Éducation nationale.

Tant que cela ne sera pas effectif l'ICEM – Pédagogie Freinet soutiendra et encouragera toutes les démarches légales demandant la mise en règle de l'État français avec le droit international et impulsera ou prendra part, dès que possible, à toutes les initiatives d'actions possibles prévues en ce sens localement ou nationalement.

ICEM - pédagogie Freinet
Le 23 février 2025